



## Assemblée générale

Distr. générale  
10 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-cinquième session

Point 9 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

## Projet de modification du Statut du Programme alimentaire mondial

### Note du Secrétaire général

Par sa décision 2011/270 du 29 juillet 2011, le Conseil économique et social a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision intitulé « Projet de modification du Statut du Programme alimentaire mondial » (voir annexe).

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 août 2011).



## Annexe

### **Projet de modification du Statut du Programme alimentaire mondial**

L'Assemblée générale décide de recommander que, conformément à l'article XV du Statut du Programme alimentaire mondial, l'article XIV.6 soit modifié par substitution du terme « annuel » au terme « biennal » dans le paragraphe a) dudit article XIV.6, de manière à ce que ce dernier se lise comme suit :

« 6. Le Directeur exécutif soumet les documents suivants au Conseil pour approbation :

- a) Le budget du PAM pour l'exercice annuel et, selon que de besoin, des budgets supplémentaires établis dans des circonstances exceptionnelles;
- b) Les états financiers du PAM pour l'exercice annuel, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes; et
- c) D'autres rapports financiers.

Ces documents sont également soumis au Comité financier de la FAO et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et observations.

Les rapports de ces deux organes sont soumis au Conseil. »

---